

Castres, le 16 janvier 2026

COMPTE RENDU CSS SEPIPROD SOUS-PREFECTURE DE CASTRES 10/12/2025			
INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSE /ABSENT
Collège administration			
Préfecture du Tarn	Laurent GANDRA-MORENO	M le sous-préfet	Présent
Préfecture -SIDPC	Pierrick JEAY		Présent
DREAL Unité interdépartementale du Tarn et de l'Aveyron	Frédéric BERLY Francis AUGE	Chef de l'UiD Chef de la cellule risques accidentels risques chroniques	Présent Présent
DDT		Le directeur ou son représentant	Absent
DIRECCTE	Anne CHAMFRAULT	Cheffe de l'unité territoriale	Excusée
SDIS	Jean-Marc CALIMACHI	CSP Castres	Présent
Collège collectivités			
Mairie de Castres	Igor LEFEVRE	Représentant le maire	Présent
Communauté de communes de Castres- Mazamet		Le président ou son représentant	Excusé
Conseil départemental		Le président ou son représentant	Excusé
Collège riverains			
Association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs	Daniel RESPAUD-BOUNY	Le président ou son suppléant	Excusé
Centre de formation CFPR		Le directeur ou son représentant	Absent
Société TAILLADES		Le directeur ou son représentant	Absent

Propriétaire de l'enseigne Intermarché			Absent
Groupe scolaire Barral		La Directrice	Absent
Pôle Emploi		La Directrice ou son représentant	Absent
collège exploitants			
Société SEIPIPROD	Frédéric SANCHEZ Nathalie ROUVRAIS	Directeur du site Responsable HSE et maîtrise des risques	Présent Présente
Collège salariés			
Société SEIPIPROD	Émilie PRAT Élodie GONCALVES	CSSCT CSSCT	Excusées

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la CSS 2024
- Bilan des activités du site et des faits marquants pour l'année 2024
- Présentation des actions de l'inspection pour l'année 2024
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h30, sous la présidence de M. le sous-préfet de la sous-préfecture de Castres.
L'ordre du jour est présenté et un tour de table est réalisé.

☛ **Approbation du compte-rendu de la CSS 2024**

Le compte-rendu de la précédente CSS est approuvé à l'unanimité.

☛ **Bilan des activités du site et des faits marquants 2024**

M. le directeur de la société présente le bilan 2024. La production est de 21 457 tonnes, avec un effectif de 409 collaborateurs. La société opère dans 5 domaines différents : la cosmétique, la pharmacie, les vétérinaires, les compléments alimentaires et les produits spécifiques pour l'industrie.

M. le sous-préfet demande si l'entreprise connaît des difficultés dans le recrutement.

M. le directeur du site indique recourir aux services de France Travail afin de sélectionner le personnel. Il explique rechercher sur certains postes des personnes sans savoir faire particulier mais avec du savoir être élémentaire. Il indique que l'autoroute A69 permettra de recruter des talents de Toulouse.

Une présentation des trois grands projets est réalisée :

- Projet CASAC : atelier de production de lipoamino-acides, à ce jour l'atelier est en service ;
- Projet ATELIER K : construction de l'atelier de conditionnement des produits cosmétiques et pharmaceutiques, à ce jour l'atelier est en service ;
- Projet MINKA : extension de 1200m² de laboratoires, en accueillant plus de chercheurs.

Les investissements de 2024 s'élèvent à 7 421 000 euros. La conjoncture internationale peut faire ralentir les investissements du groupe.

Le projet OASIS a démarré, avec plusieurs phases jusqu'en 2029. Ce projet est basé sur le bouclage du circuit eau de refroidissement sur l'eau de rivière et les boules de lavage dans les cuves en eau de ville. L'investissement est de 6 millions d'euros.

M. le représentant de la mairie de Castres indique que l'arrêté de consommation d'eau est à réviser.

Aucun déclenchement du POI (Plan Opération Interne), ni PPI (Plan Particulier d'Intervention) n'est à noter.

Un exercice POI a été réalisé le 21 octobre 2024.

Les formations mensuelles et annuelles ont été réalisées, représentant 3012 heures sur l'année 2024. Le groupe comptabilise 121 Sauveteurs Secouristes du Travail. Le site dispose d'une infirmière à demeure. Le site maintient ses certifications ISO 50001, ISO 45001 et ISO 14001.

Les contrôles environnementaux n'ont révélé aucune non-conformité lors de la surveillance des rejets aqueux, des eaux souterraines, des rejets gazeux et de la surveillance de la légionelle. Il est observé un léger dépassement concernant les rejets aqueux. Aucun dépassement n'est à noter concernant le bruit en limite de propriété.

La valorisation des déchets est portée à 95%.

Les prélèvements en eau sont conformes, avec une réduction de 27% depuis 2022 en eau de ville et 25% en eau de rivière.

M. le représentant du SIDPC indique que l'exercice PPI a été décalé en 2024 et 2025. Celui-ci est remis dans l'agenda de 2026, à valider par M. le préfet.

M. le sous-préfet demande si les causes sont identifiées concernant les légers dépassements dans les rejets aqueux.

M. le directeur du site indique qu'il a été relevé une corrélation avec une partie de la production.

M. Berly indique que l'arrêté autorise des dépassements dans des conditions spécifiques.

Avec l'absence des représentants des riverains, la question se pose de la transmission des éléments de la commission à l'ensemble des riverains. Même si cela indique probablement une bonne acceptation par le voisinage de l'usine des activités de celle-ci.

M. l'inspecteur des installations classées précise que la composition de la commission arrive à son renouvellement des 5 ans.

M. le directeur du site soulève que l'association de défense des quartiers de Lacaze Basse, Haute et des environs a été dissoute.

Présentation des actions de l'inspection 2024

M. l'inspecteur de la DREAL présente les inspections 2024 :

> 28 octobre 2024, avec pour thème la gestion des by-pass/shunts. Cette action est nationale.

Les objectifs sont de vérifier que les opérations sont organisées et de vérifier l'existence d'une analyse de risques, la mise en place de consignes de sécurité et des mesures compensatoires.

Une organisation est en place, 4 écarts ont été relevés.

L'exploitant a répondu le 7 mars 2025 sur 3 points.

Des réponses sont attendues sur l'écart concernant le shunt mis en place dans une cellule de stockage. Ces réponses sont liées à un porter à connaissance (PAC) à venir.

Mme la responsable HSE indique que les derniers documents vont être transmis à la DREAL d'ici la fin de l'année.

> 4 décembre 2024, avec pour thèmes : rejets dans les eaux résiduaires, rejets atmosphériques et les dispositions relatives aux installations de stockage d'oxyde d'éthylène.

Aucune non-conformité majeure n'est relevée, 7 écarts sont à noter.

Les réponses ont été apportées par l'exploitant le 25 avril 2025.

Un arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 20/08/2024. Aucun incident, ni plainte ne sont à relever sur le fonctionnement du site.

M. l'inspecteur de la DREAL indique que l'exploitant est réactif.

Questions diverses

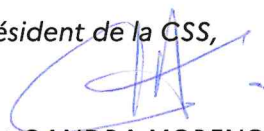
Aucune question n'est soulevée.

M. le sous-préfet salue le travail réalisé par l'exploitant et par l'inspection. Il note avec satisfaction la bonne tenue du site propice à maintenir la confiance dans les mesures mises en œuvre pour en assurer la sécurité.

La séance est levée à 15h30.

Le sous-préfet de Castres,

président de la CSS,



Laurent GANDRA-MORENO

